Résolution de l’Assemblée générale du personnel de l’EPS Corsier-sur-Vevey et environs

**Du respect pour les salarié-e-s des services publics !**

**Non au démantèlement de nos retraites !**

Le nouveau plan élaboré par le Conseil d’Administration de la CPEV, ainsi que les propositions alternatives du Conseil d’Etat constituent des attaques claires contre les retraites de la fonction publique. Nous faire travailler deux ans de plus ou nous faire cotiser davantage, c’est s’en prendre à notre salaire, à notre santé et, corollaire, à la qualité de l’enseignement.

Ces propositions sont d’autant plus inacceptables que le plan CPEV 2013, qui diminue déjà nos retraites, n’a pas encore été complètement déployé : notre caisse de pension se porte très bien, le taux de couverture approche 75% avec plus de 10 ans d’avance sur le cadre légal.

En tant qu’employés de l’EPS de Corsier-sur-Vevey, nous œuvrons chaque jour, malgré des conditions de plus en plus difficiles, dans l’intérêt des élèves et de l’école publique. Nous demandons que notre travail soit reconnu et respecté, nous demandons que cessent les fréquentes attaques contre nos conditions de travail, nos conditions de vie et nos retraites.

Au vu de ce qui précède, l’Assemblée générale du personnel de l’EPS de Corsier-sur-Vevey et environs, réunie ce jour, exige :

>  **le retrait du plan du Conseil d’administration de la CPEV ;**

> **le retrait des propositions du Conseil d’Etat, qui prévoient une cotisation supplémentaire payée par les salariés.**

Nous sommes déterminés à lutter pour être entendus et appelons tous les salariés des services publics du canton de Vaud à faire de même.   
Dans cette perspective, nous commençons dès à présent à préparer concrètement la journée d’actions, de lutte et de manifestation qui est planifiée pour le jeudi 25 janvier ; à ce titre, nous envisageons toute mesure de lutte qui nous semblera à même de nous faire entendre, y compris une grève reconductible.

Résolution adoptée le 16 janvier 2018 et soutenue par 69 collègues sur 84.